



Lycée Agricole LOUIS GIHAUD
310 Chemin de l'Hermitage 84200 CARPENTRAS
Tél 04 90 60 80 80 - Fax 04 90 60 13 44
Mél epl.carpentras@educagri.fr – http://epl.carpentras.educagri.fr

BOURSES NATIONALES DU SUPERIEUR - C.R.O.U.S.

Les C.R.O.U.S. ont en charge la gestion des aides financières accordées aux étudiants de l'Enseignement Agricole. Il appartient à chaque étudiant de procéder à la saisie de son Dossier Social Etudiant en se connectant sur le site internet du CROUS :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

A PARTIR DU 15 MARS et AVANT LE 31 MAI 2024 :

Toute demande validée par le C.R.O.U.S. (dossier complet et notification attribuée en retour), fera l'objet de versements réguliers mensuels dès la fin du mois d'août 2024.

APRES LE 31 MAI 2024 :

Les dossiers réceptionnés par le C.R.O.U.S. sont considérés comme « hors délais » et sont traités à la fin de la campagne de bourse, quand la validation de ceux saisis dans les délais impartis, est effectuée.

Pour toutes les autres demandes faites APRES le 31 OCTOBRE 2024 : Le paiement est effectué UN MOIS après la date de dépôt du dossier (date de création).

1. Inscription en ligne auprès du C.R.O.U.S. de l'académie de **votre lieu de scolarité ACTUEL 2024-2025**
2. Vous pouvez émettre jusqu'à 4 vœux et suivre la procédure (pièces justificatives à retourner au C.R.O.U.S.)
3. A la rentrée 2024-2025, vous devez remettre IMPERATIVEMENT au service de scolarité de votre NOUVEL ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, votre notification d'attribution conditionnelle ou définitive pour validation de votre inscription auprès du C.R.O.U.S. de votre nouvelle (ou actuelle) académie de scolarité.